

# DES ACTIONS ET DES RÉALISATIONS

# LA FACILITATION DU COMMERCE ET LE CONTRÔLE DOUANIER NE SE CONÇOIVENT PLUS SÉPARÉMENT



## LA SIMPLIFICATION ET LA FACILITATION DES PROCÉDURES : UN ENGAGEMENT CONSTANT ENVERS L'ENTREPRISE

Poursuivant ses actions visant à contribuer au renforcement de la compétitivité du tissu économique national, l'Administration des Douanes a mis en place au cours de l'année 2012 diverses mesures destinées à assouplir davantage les formalités et les procédures douanières.

### ■ La mise en service d'un nouveau module du guichet unique virtuel « PORTNET »

En 2012, une nouvelle étape a été franchie vers la réalisation de « PORTNET », projet visant la mise en place d'un guichet unique virtuel des formalités du commerce extérieur au service des différents intervenants de la communauté portuaire marocaine pour une gestion optimisée des flux de marchandises et des flux documentaires correspondants.

La plate-forme d'échange d'informations « PORTNET » a ainsi vu sa phase « enlèvement » lancée le 1<sup>er</sup> juin 2012 au port de Casablanca.

Dans le cadre de sa contribution active à ce projet, l'ADII a mis en service le palier relatif aux formalités d'enlèvement des marchandises (« Fiche suiveuse »). Ce nouveau module de prise de rendez-vous permet aux départements intervenant dans le processus de contrôle (Douane, Office National de Sécurité Sanitaire des Produits Alimentaires, Direction du Contrôle de la Qualité relevant du Ministère de l'Industrie, du Commerce et des Nouvelles Technologies) de fixer une date unique pour la visite d'une marchandise. L'objectif étant de garantir la simultanéité des contrôles et d'éviter l'exécution séquentielle qui constituait une source de rallongement des délais de séjour des marchandises dans l'enceinte portuaire et d'augmentation des coûts de manutention et d'entreposage.

### ■ La libre circulation des conteneurs à l'importation et à l'exportation

L'année 2012 a connu la mise en application d'une nouvelle procédure simplifiée permettant l'admission et l'exportation temporaires des conteneurs sans support déclaratif et sans garantie. Douze (12) compagnies maritimes ont été agréées à ce titre.

Instaurée dans un objectif d'assouplissement des formalités de dédouanement, cette mesure s'inscrit également dans le cadre de l'adaptation des procédures douanières aux normes et aux bonnes pratiques internationales.



### ■ L'octroi d'autorisation de consignation de longue durée

Auparavant, des autorisations de consignation du montant des droits et taxes d'importation étaient accordées, opération par opération, aux signataires de conventions d'investissement d'envergure conclues avec le gouvernement marocain et ce, en attendant la signature de listes de biens d'investissement à importer en franchise des droits et taxes dans le cadre de ces conventions.

A titre d'assouplissement et de réduction des délais et des formalités, la Douane octroie désormais des autorisations valables pour toutes les opérations réalisées au cours d'une période de 6 mois.

Cette autorisation est accordée pour le dédouanement dans les bureaux douaniers choisis par l'investisseur.

### ■ L'agrément des opérateurs économiques accordé à titre permanent

L'année 2012 a été marquée par la mise en œuvre d'une procédure de renouvellement du statut accordé aux entreprises catégorisées en douane et ce, de manière à le rendre permanent.

Ce renouvellement est octroyé sur la base d'un questionnaire d'autoévaluation, servi par l'entreprise bénéficiaire selon un référentiel élaboré par l'Administration des Douanes, suivi d'un audit effectué par des agents douaniers relevant de la Direction régionale du ressort.

#### FOCUS SUR LE PROGRAMME DE CATEGORISATION DES ENTREPRISES

**49** entreprises opérant dans différents secteurs d'activité, ont été agréées en 2012 portant le nombre total de sociétés catégorisées à **260**

### ■ Autres mesures de facilitation en faveur des opérateurs économiques

Le soutien aux exportateurs de conserves de poisson et fabricants d'emballages métalliques



Suite aux difficultés d'approvisionnement en captures (poisson) et en guise d'accompagnement et de soutien du secteur, la Douane a prorogé jusqu'à fin 2013 le délai d'échéance des comptes d'Admission Temporaire pour Perfectionnement Actif et d'Admission Temporaire souscrits par les exportateurs de conserves de poisson et fabricants d'emballages métalliques. Seize (16) entreprises ont bénéficié de cette facilité qui a concerné près de 400 comptes.

### De nouveaux secteurs bénéficiaires du régime de l'exportation préalable

A titre d'assouplissement et afin de répondre aux besoins de certains secteurs, le bénéfice du régime de l'exportation préalable a été étendu aux marchandises importées en compensation d'une exportation préalable.

Cette mesure s'applique également aux cas des ventes, hors droits et taxes, à des personnes bénéficiant de la franchise en vertu de dispositions législatives en vigueur ainsi qu'aux cessions de marchandises dans le cadre de l'exportation préalable indirecte.

### L'allongement du délai de séjour des véhicules à usage commercial utilisés en trafic routier international

De concert avec l'association des transporteurs et le département chargé des transports, le délai de séjour des remorques et semi-remorques importées sous le régime de l'admission temporaire et utilisées en trafic routier international a été rallongé de 15 à 30 jours.

### ■ L'accompagnement des grands projets nationaux

#### L'instauration d'une procédure de dédouanement de produits pétroliers stockés à Tanger Med

De concert avec Horizon Tangiers Terminals (HTT), concessionnaire de l'Agence Spéciale Tanger Méditerranée (TMSA) et des opérateurs installés dans la zone franche de Tanger Med, une procédure de dédouanement pour la mise à la consommation des produits pétroliers stockés a été mise en place.

Cette procédure permettra à HTT, exploitant d'un terminal de 19 bacs d'une capacité globale de stockage de 508 000 m<sup>3</sup>, de répondre aux demandes de mise à la consommation d'une partie des produits y stockés tout en maintenant son activité d'exportation et d'assurer une optimisation de l'utilisation de cette infrastructure.



#### L'accompagnement du projet BOMBARDIER

Opérateur dans le secteur de l'industrie aéronautique et 3<sup>ème</sup> constructeur mondial d'avions, le groupe canadien BOMBARDIER a conclu un mémorandum pour la réalisation d'un investissement à la zone franche de Nouaceur d'une enveloppe de 200 millions de Dollars US devant générer 850 emplois directs et près de 4000 autres indirects.

Une action soutenue a été assurée au plan douanier en vue de permettre audit groupe de démarrer son projet, conformément à son calendrier d'investissement, dans une première étape en territoire assujéti.

## LE RENFORCEMENT DU CONTROLE DOUANIER

Face à des flux de marchandises et des techniques de fraude en constante évolution, la Douane s'emploie à améliorer continuellement l'efficacité de ses contrôles en adaptant ses moyens d'actions et en recourant à des techniques modernes de contrôle et d'analyse des risques.

### ■ L'analyse du risque et la sélectivité des contrôles

En 2012, l'ADII s'est attachée à optimiser davantage ses capacités de ciblage et d'analyse de risque pour lutter encore plus efficacement contre la fraude et concentrer ses contrôles sur les opérations et les flux les plus sensibles. L'approche préventive adoptée en la matière s'est traduite par l'instauration d'un mécanisme de surveillance de certaines catégories d'opérateurs, de produits, d'origines et d'autres éléments paramétrables au niveau du système de sélectivité.

Grâce à ses fonctionnalités, ce système de veille a permis de maîtriser le circuit de certaines opérations en douane, d'appréhender un bon nombre d'opérations frauduleuses et de dissuader ainsi certains courants de fraude.

Dans le même sillage, une watchlist d'opérateurs à risque a été établie à partir d'un ensemble d'indicateurs (dont des contentieux enregistrés sur le système de dédouanement en ligne « BADR »). Cette action a permis d'atteindre un niveau de réactivité plus élevé des contrôles opérés.

La Douane a également enrichi son système de ciblage de 100 nouvelles règles et critères. Cet enrichissement est le fruit de l'expérience cumulée de ses services en matière d'observation des transactions, des courants et des modes de fraude.

L'amélioration de la sélectivité des contrôles en douane a reposé également en 2012 sur une nouvelle approche qui ne focalise pas uniquement sur la vérification physique, mais qui met aussi l'accent sur l'orientation du contrôle documentaire (insertion d'annotations permettant de mieux orienter le contrôle sur certains aspects d'un intérêt particulier afférents notamment à la valeur, à l'origine, au poids, à la contrefaçon et aux marchandises prohibées).



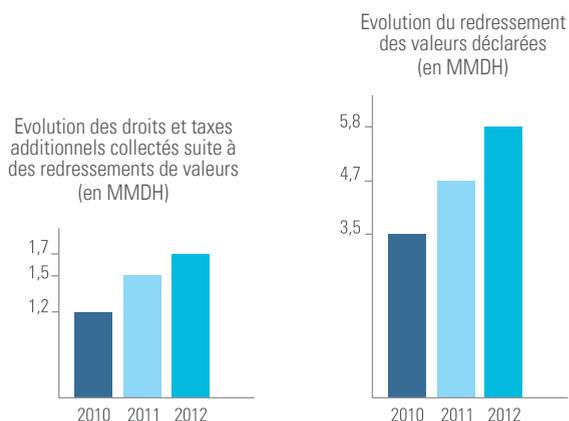
### ■ Le contrôle des opérations de dédouanement

Les opérations de dédouanement ont continué en 2012 à être soumises à un contrôle axé principalement sur la valeur, l'origine, l'espèce et le poids déclarés ainsi que sur les marchandises prohibées ou soumises à des restrictions.

#### Contrôle de la valeur

La démarche anticipative adoptée par la Douane en matière de contrôle de la valeur a été renforcée davantage en 2012 à travers le ciblage de nouveaux produits sensibles à la fraude et l'enrichissement des référentiels des bases d'appréciation de la valeur (actualisation de 1015 indicateurs d'appréciation).

Ces mesures versant, in fine, dans l'optimisation du contrôle au niveau opérationnel ont permis la réalisation de recettes additionnelles en termes de droits et taxes de l'ordre de 1,7 MMDH, soit une augmentation de 12,3 % par rapport à 2011.



Ces résultats ont été rendus possibles grâce à la mobilisation des opérationnels et au partenariat avec le Secteur privé en matière de lutte contre les pratiques de concurrence déloyale renforcé en 2012 par la tenue de réunions périodiques de concertation et d'échanges.

### Contrôle de l'origine

La vigilance des services douaniers a également porté sur l'origine des produits importés. Afin d'éviter le bénéfice indu des régimes préférentiels, le contrôle de l'origine a été intensifié à travers la surveillance d'opérateurs douteux ou opérations à risque.

Les vérifications et contre-visite en douane ont été, elles aussi, renforcées s'agissant de transactions douteuses quant à la nature des marchandises importées, leur poids ou leur qualité.

#### ■ Le contrôle en entreprise ou a posteriori

La Douane a poursuivi en 2012 son action de renforcement du contrôle après dédouanement, à la recherche de la fraude. Diverses actions ont été menées dans ce sens dont la consolidation de la démarche sectorielle de contrôle visant l'assainissement du marché et la lutte contre la concurrence déloyale. Une démarche qui porte ses fruits en termes de collecte de recettes additionnelles et d'effet de dissuasion touchant un grand nombre d'entreprises opérant dans divers secteurs.



Dans le cadre de sa lutte contre la fraude fiscale et commerciale, l'ADII a capitalisé en 2012 sur ses acquis en matière de formation des agents de contrôle et de coopération Douane-Douane et Douane-Secteur privé fondée sur la concertation, l'échange d'informations et d'expertises ayant indéniablement contribué à l'amélioration de l'efficacité des interventions des services en matière de contrôle.

#### LE CONTROLE A POSTERIORI EN 2012

- **545** entreprises exerçant dans divers secteurs ont fait l'objet de contrôles douaniers.
- Des contrôles générant une hausse de droits compromis de l'ordre de **19,77 %**. Ces derniers sont passés de **382,3 MDH** en 2011 à **457,9 MDH** en 2012.
- **224,2 MDH** est le montant des infractions liées à la réglementation des changes enregistré dans le cadre des contrôles effectués.
- Une diversité de secteurs d'activité touchés : textile, agroalimentaire, travaux publics et construction ...

# LA DOUANE QUI VOUS PROTÈGE



## LA LUTTE CONTRE LA CONTREBANDE ET LE TRAFIC ILLICITE DE MARCHANDISES

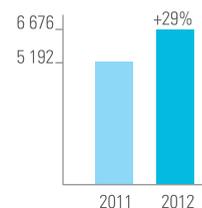
### ■ Contrebande de marchandises : une importante mobilisation contre ce fléau

Outre le manque à gagner en recettes fiscales qu'elle occasionne pour l'Etat, la contrebande représente un véritable fléau qui pénalise les entreprises opérant dans la légalité et menace la santé des citoyens.

La Douane mobilise donc tous les moyens dont elle dispose pour contrecarrer ce phénomène en agissant dans le cadre de la stratégie nationale de lutte contre la fraude dont la réussite se mesure à l'aune des résultats probants enregistrés.

En 2012, l'ADII a réussi à empêcher l'introduction sur le territoire national de quantités importantes de marchandises de contrebande. La valeur des marchandises saisies (hors stupéfiants) a atteint le montant de 552,2 MDH contre 494 MDH en 2011.

Nombre d'affaires de détention sans justification réalisées



### ■ Contrebande de cigarettes : des contrôles renforcés



Evolution des saisies de cigarettes de contrebande en 2012

L'exercice écoulé a été marqué par une forte progression des quantités de cigarettes de contrebande saisies. Les services douaniers ont intercepté un peu plus de 7 millions de cigarettes, soit des saisies en hausse de 69,9% par rapport à 2011.

Dans l'objectif de mieux appréhender cette situation et de prendre les dispositions appropriées, la commission nationale de lutte contre la contrebande de cigarettes, présidée par le Directeur Général de l'ADII, a préconisé un certain nombre de mesures dont :

- le renforcement des contrôles aux frontières et à l'intérieur du territoire
- le renforcement de la coopération

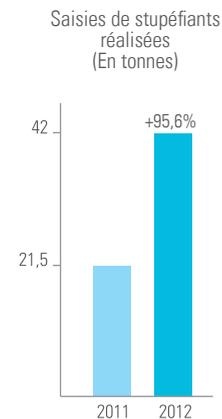
- l'instauration d'un système d'échange d'informations et de renseignements, en vue d'opérer des contrôles ciblés
- l'organisation d'actions conjointes et de sessions de formation
- la mise en place d'une commission technique pour la mise en œuvre de ces actions.

### ■ Trafic illicite de stupéfiants : la lutte s'intensifie

En 2012, l'ADII a poursuivi ses efforts en matière de lutte contre le trafic illicite de stupéfiants. La mobilisation de ses services a permis d'atteindre des résultats positifs : un volume de produits saisis (toutes catégories confondues) en progression de 95,6% par rapport à 2011 et un nombre d'affaires réalisées en hausse de 4,2%. Les saisies de stupéfiants ont représenté un volume total de 42 tonnes contre 21,5 tonnes en 2011.

Ces chiffres témoignent de la capacité de la Douane à adapter ses moyens et méthodes d'intervention (amélioration des techniques de ciblage, optimisation de la présence de ses services sur le terrain, utilisation d'équipements de détection tels que les scanners ...).

Ces réalisations s'expliquent tout autant par le renforcement de la coopération avec les autres corps de sécurité.



### LA LUTTE CONTRE LA CONTREFAÇON

Les actions menées en 2012 (recours au système d'analyse de risque et de ciblage, surveillance des opérations douteuses, renforcement de la coopération avec les ayants droits ...) ont permis aux services douaniers de détecter 128 opérations d'importation de marchandises soupçonnées contrefaites, contre 73 en 2011, soit une évolution de 75%.

Ces mesures, qui ont concerné des marques nationales et internationales et porté sur divers articles (produits cosmétiques, appareillages électriques, maroquinerie, habillement ...) ont permis la saisie de 1.162.214 articles de contrefaçon, d'une valeur estimée à plus de 33,4 MDH.



**04.12.2012** : des éléments de la Douane saisissent à Casa Port **662** parfums contrefaits en provenance de Turquie, d'une valeur estimée à **341.646** dirhams.

### LA CONTRIBUTION A LA SECURITE DES PERSONNES ET DE L'ETAT



**24.12.2012** : les services douaniers à Casa Port saisissent **1.975** torches avec dispositifs de décharges électriques et **385** matraques dans un conteneur en provenance d'un pays asiatique.

L'ADII joue un rôle important en matière de sécurité des personnes et de l'État, assuré à travers le contrôle et la régulation des flux des marchandises prohibées ou soumises à restriction.

Cette action, opérée aussi bien au niveau des sites aéroportuaires que portuaires, en coordination avec les différents intervenants aux frontières, a permis de contrecarrer l'importation et la mise en circulation sur le marché marocain de marchandises pouvant porter atteinte à la sécurité de l'Etat et à l'intégrité physique des citoyens (armes, munitions, explosifs, produits toxiques ou ne respectant pas les normes techniques et sanitaires, produits à double usage ...).

# DES EFFORTS ET DES ACTIONS POUR AMÉLIORER LES RECETTES DOUANIÈRES



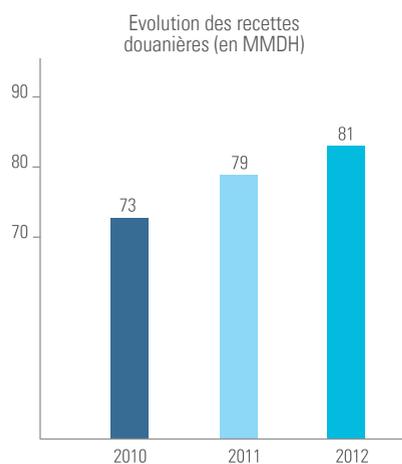
## ■ Un niveau de recettes douanières encore jamais atteint

L'année 2012 s'est soldée par une progression des recettes douanières de l'ordre de 2,7% par rapport à 2011, celles-ci étant passées de 78,9 MMDH à 81 MMDH.

Un niveau historique de 81 MMDH a ainsi été atteint. Il s'explique en grande partie par l'augmentation des recettes perçues au titre :

- de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA) : hausse de 6,1% imputable à l'élargissement de l'assiette de la TVA et à l'appréciation des cours mondiaux des produits pétroliers et ;
- des Taxes Intérieures de Consommation : progression de +3,2% par rapport à 2011 due principalement à l'augmentation des recettes sur les produits énergétiques et les tabacs manufacturés.

La contribution de l'ADII à l'alimentation du budget de l'État demeure significative d'une année à l'autre.



### ■ Le redressement des droits et taxes

S'appuyant sur son dispositif de contrôle de la valeur, l'ADII est parvenue à collecter en 2012 des droits et taxes additionnels de l'ordre de 1,7 MMDH, suite à des redressements de valeurs d'un montant de 5,8 MMDH, soit une augmentation de 12,3% en droits et taxes redressés et de 24,5% en valeurs en comparaison avec l'année 2011.

### ■ Le règlement transactionnel

S'efforçant de concilier entre les intérêts du Trésor public et ceux des entreprises confrontées aux aléas de la conjoncture économique, l'ADII adopte une démarche visant à privilégier le règlement transactionnel des litiges.

Au cours de l'année 2012 et sur 30 405 affaires constatées par les services douaniers, 20 431 ont été réglées à l'amiable, soit un taux de règlement de 67%.

Cet effort de règlement par voie transactionnelle a également été soutenu par la dynamisation des procédures judiciaires et de recouvrement des créances publiques.

